

Échelles descriptives en BP 1



Échelles descriptives en BP 1 - Soyons explicites !

Établi à partir du document des échelles descriptives pour les PraFos d'étudiants de 1^e année de la filière BP, ce document vise à rendre plus claire les compétences à développer ainsi que les niveaux attendus en 1^e année de formation.

Ce document est un premier jet, une version plus « digérée » devrait voir le jour sous forme d'arbre (MindMap).

E1 L'étudiant·e maîtrise les contenus enseignés.

➤ **Compétence 1 :** Agir en tant que professionnel critique et porteur de connaissances et de culture.

E maîtrise les connaissances enseignées (en lien avec le PER)

- Les connaissances présentées oralement ou sur un support lors de la séance sont-elles maîtrisées par l'étudiant·e ?
- Les concepts sont-ils clairement présentés et distingués ?
- Le vocabulaire utilisé est-il précis ?
- L'étudiant·e dispose-t-il ou dispose-t-elle de la capacité d'identifier ses lacunes éventuelles et d'y remédier ?

C analyse les difficultés

- L'étudiant·e maîtrise suffisamment le sujet abordé pour comprendre l'origine des difficultés rencontrées par les élèves et identifier les obstacles à l'apprentissage.

A anticipe les difficultés

- L'étudiant·e maîtrise suffisamment les contenus enseignés pour pouvoir contourner les obstacles et difficultés potentielles des élèves en imaginant des explications ou des cheminements alternatifs.

E2 L'étudiant·e **planifie** son enseignement de manière **structurée**.

- **Compétence 4 :** concevoir et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage en fonction des élèves et du plan d'études.
- **Compétence 7 :** adapter ses interventions aux besoins et aux caractéristiques des élèves présentant des difficultés d'apprentissage, d'adaptation ou un handicap.

E les tâches sont fondées aux plans didactique et pédagogique
les tâches sont placées dans une planification globale¹

L'étudiant·e arrive en cours bien préparé :

- Il-elle s'est informé·e de ce qui précède tant au niveau des objectifs que des activités et tâches des élèves.
- Il-elle a mis par écrit le déroulement de son intervention, les consignes et préparé le matériel utilisé.
- Il-elle démontre avoir utilisé les moyens didactiques et pédagogiques mis à disposition pour créer son moment d'enseignement.
- Il-elle a effectué au préalable les éventuels exercices ou activités qu'il-elle aimerait faire réaliser par les élèves.
- Il-elle montre de la rigueur et a structuré sa préparation.
- L'étudiant·e est capable d'expliquer pourquoi il-elle a pris telle option, choisi telle activité ou telle manière de faire, en se référant à ses connaissances didactiques et pédagogiques.

C la planification respecte la cohérence de l'alignement curriculaire
il/elle rend compte de cette cohérence

- L'étudiant·e a réfléchi à l'objectif de son moment d'enseignement et s'est posé la question de sa pertinence en regard du plan d'études (PER). Il-elle travaille avec des objectifs adaptés aux élèves.
- L'étudiant·e est capable de situer son moment d'enseignement par rapport aux objectifs du PER.

A il/elle prend en compte la diversité de la classe et les besoins particuliers des élèves

- La planification implique la prise en compte de la diversité présente dans toutes les classes, en intégrant dans le déroulement prévu des alternatives pour les élèves présentant des besoins particuliers, par exemple : documents distribués adaptés dans le cas d'élèves dyslexiques, guidage des élèves différencié, ou étayage plus ou moins soutenu en fonction des difficultés ou des facilités d'apprentissage. C'est un objectif certes ambitieux, qui demande du temps pour être intégré à toute démarche de planification. Il est néanmoins nécessaire, pour donner à chaque élève la possibilité de progresser dans chaque séance.

¹ **Remarque :** Lorsque 2 éléments sont mentionnés pour un niveau d'évaluation, il est nécessaire qu'ils soient atteints tous les deux pour obtenir le niveau en question.

- Que ces éléments figurent explicitement dans une planification écrite ou puissent être décrits dans un entretien dépend de la progression de l'étudiant·e dans le développement de ses compétences. Il s'agit donc d'adapter son exigence de formalisation de la planification à cette progression, pour éviter d'en faire un exercice formel abstrait dénué de sens

E3 L'étudiant·e conduit son enseignement en guidant les élèves vers des apprentissages significatifs.

E4 L'étudiant·e fournit aux élèves des rétroactions pertinentes.

E5 Les évaluations des apprentissages des élèves sont pertinentes et cohérentes en regard des référentiels et de l'enseignement.

E6 L'étudiant·e crée des conditions de travail favorables aux apprentissages et à la socialisation de tous les élèves.

- **Compétence 6 :** planifier, organiser et assurer un mode de fonctionnement de la classe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves.
- **Compétence 7 :** adapter ses interventions aux besoins et aux caractéristiques des élèves présentant des difficultés d'apprentissage, d'adaptation ou un handicap.

E L'étudiant·e observe, s'approprié et met en oeuvre les routines mises en place dans la classe.

Il·elle s'affirme avec bienveillance et respect.

- Afin de créer des conditions de travail favorables, l'étudiant·e s'approprié le cadre de travail et les routines de la classe dans laquelle il·elle effectue son stage.
- Le niveau E implique que l'étudiant·e mette en oeuvre ces routines et intervienne dans le cadre posé.
- Dans une visée d'autorité éducative, les interventions nécessaires à garantir ce cadre doivent être respectueuses et bienveillantes envers les élèves.

C Les interventions de l'étudiant·e permettent de maintenir un cadre favorable aux apprentissages.

- Compte tenu du contexte de la classe, il importe de se fixer sur la finalité du cadre, c'est-à-dire les apprentissages des élèves, et non sur des critères visibles et peu significatifs, tels « une classe tranquille », « un niveau de bruit acceptable », « des élèves qui travaillent », etc. Tout aussi importante est la socialisation des élèves, en développant par exemple le respect et l'écoute mutuels.
- Le niveau C implique donc que l'étudiant·e puisse, au travers de ses attitudes, des tâches qu'il·elle propose et de ses interventions directes, par exemple suite à un comportement perturbateur, maintenir un cadre favorable aux apprentissages. On ne peut faire abstraction du contexte de la classe (certains sont particulièrement exigeants, même pour des enseignant·e·s qualifié·e·s) pour fixer le niveau d'exigence de cet aspect.

A L'étudiant·e choisit des modalités de travail qui permettent à tous les élèves de s'impliquer en fonction des contenus et des objectifs poursuivis (dont notamment la coopération).

- L'étudiant·e est incité à varier les modalités de travail, de manière à multiplier les occasions d'apprentissage pour chaque élève. Cela implique la capacité à distinguer les différentes modalités, leurs avantages et leurs limites, à les mettre en place de manière efficace, à conduire le travail et réguler l'engagement des élèves tout au long de l'activité. La maîtrise des temps de transition entre modalités différentes fait partie des exigences de ce niveau.
- L'étudiant·e favorise un cadre et met en place des manières de travailler qui favorisent la collaboration entre élèves.

E7 Les outils pour l'enseignement (tableau, TICE, cahiers...) sont utilisés à bon escient relativement aux apprentissages visés.

➤ **Compétence 8 :** intégrer les technologies de l'information et de la communication aux fins de préparation et de pilotage d'activités d'enseignement et d'apprentissage, de gestion de l'enseignement et de développement professionnel

E Les informations présentées sont clairement lisibles, visibles ou audibles pour l'ensemble des élèves.

L'étudiant·e explore les différents outils à disposition en fonction des objectifs et des phases d'enseignement.

- Les informations doivent être claires pour l'ensemble des élèves. Elles doivent être compréhensibles à l'oral et à l'écrit, quel que soit le support utilisé.
- L'étudiant·e fait preuve de curiosité pour les outils à disposition.

C L'étudiant·e utilise de manière pertinente les différents outils à disposition en fonction des objectifs et des phases d'enseignement.

- Les outils étant ici des moyens dont la finalité est l'apprentissage des élèves, leur pertinence avec les objectifs pédagogiques est donc primordiale. Il s'agit pour l'étudiant·e d'effectuer un usage raisonné des outils à disposition en se référant aux finalités du PER, et en veillant à l'accessibilité des informations par les élèves. Par exemple, l'utilisation du tableau (noir, blanc, interactif...) doit permettre de présenter aux élèves des informations structurées, hiérarchisées, compréhensibles et lisibles par toutes et tous. De même, l'usage d'un site web avec ou par les élèves doit tenir compte à la fois de l'utilité pédagogique et de son utilisabilité, ceci quel que soit le support utilisé (ordinateur, tablette, smartphone ...).
- L'étudiant·e ne se contente pas de mettre à disposition un outil, mais accompagne les élèves dans son utilisation.

A Son aisance dans la maîtrise pédagogique et technique des outils à disposition permet à l'étudiant·e d'utiliser les plus adaptés aux situations d'apprentissage.

Ce niveau est principalement caractérisé par le terme d'aisance. Celle-ci permet :

- d'avoir une gamme étendue d'usages possibles des différents outils à disposition, de manière à utiliser celui retenu de manière pertinente et créative ;
- d'avoir une maîtrise technique permettant de se focaliser sur les aspects didactiques et pédagogiques, sans devoir se préoccuper des aspects plus techniques ;
- d'utiliser les différents outils de manière complémentaire pour enrichir ses scénarios pédagogiques, ainsi que soutenir la motivation et la progression des élèves dans leurs apprentissages.

E8 L'étudiant·e développe la dimension collaborative de son travail avec tous les partenaires internes et externes à l'école.

E9 Les interventions orales de l'étudiant·e et ses messages écrits sont pertinents pour son enseignement et pour la communication avec ses divers partenaires scolaires.

➤ **Compétence 11 :** communiquer de manière claire et appropriée dans les divers contextes liés à la profession enseignante.

E Les communications orales et écrites de l'étudiant·e respectent un registre de langue adapté à la situation, ainsi que les règles et usages de la langue de scolarisation
Lorsqu'il s'agit d'une communication adressée aux élèves, l'étudiant·e l'adapte à leurs capacités.

- En plus de respecter les règles et usages de la langue de scolarisation, les interventions de l'étudiant·e sont adaptées aux capacités de compréhension des élèves, notamment à leur âge. En effet, en référence au temps que prend le développement du langage, l'étudiant·e veille au niveau de complexité de ses interventions, tant dans les termes que dans les expressions utilisées, en évitant toutefois de tomber – avec de jeunes élèves – dans l'infantilisme.

C L'étudiant·e utilise un vocabulaire riche et précis, et définit les mots potentiellement nouveaux.

- Pour obtenir un C, l'étudiant·e montre, en plus, une utilisation riche et précise du vocabulaire, qu'il s'agisse du vocabulaire lié à la communication ou de celui en lien avec les contenus enseignés. Elle·il tient compte, notamment, des différences de langue et de culture de ses élèves afin d'identifier les mots potentiellement nouveaux à définir. Dans le référentiel de compétences comme dans les échelles descriptives, le terme « culture » renvoie à un ensemble de codes qui peut différer entre les cultures extrascolaires des élèves, de leurs parents ou tout autre partenaire et la culture scolaire. Ces différences de codes peuvent amener des différences de niveau de langage, de vocabulaire utilisé, de langage non verbal par exemple.
- L'étudiant·e est attentif·ve au fait qu'il existe différentes cultures et que des termes, par exemple, pourraient ne pas être compris, parce que trop éloignés de la manière de s'exprimer de l'élève. Il ne s'agit pas pour l'étudiant·e de s'exprimer comme les élèves, mais d'être conscient·e de cet écart afin de favoriser la communication et leurs apprentissages.

A L'étudiant·e s'exprime avec clarté et aisance dans tous les contextes liés à la profession enseignante.

- L'obtention d'un A requiert encore que l'étudiant·e fasse preuve d'aisance et d'une maîtrise suffisante de la langue pour réagir dans l'immédiateté de la communication de manière appropriée, ceci quelle que soit la situation professionnelle dans laquelle il/elle se trouve (formelle, informelle, conflictuelle, etc.).

E10 L'étudiant·e s'engage dans la profession et dans les relations avec autrui en accord avec les cadres réglementaires, déontologiques et éthiques.

➤ **Compétence 3 :** agir de façon éthique et responsable dans l'exercice de ses fonctions.

Echoué

Sont entre autres considérés comme incompatibles avec le respect des cadres réglementaires déontologiques et éthiques de la profession :

- des manquements au devoir de surveillance;
- des manquements à la sécurité physique et affective (dévalorisation, discrimination...) des élèves;
- des absences injustifiées;
- le non-respect de la Loi scolaire (LEO);
- le non-respect des lois sur la protection de la personnalité, du droit d'auteur, du droit à l'image...;
- des propos inappropriés;
- une tenue inappropriée;
- ...

Réussi

Sont entre autres attendus :

- un comportement responsable auprès des élèves;
- une prise en compte respectueuse et bienveillante des élèves, de leur famille ainsi que des partenaires de l'école;
- le respect des cadres réglementaires et déontologiques de la profession;
- une implication critique et constructive dans les réalisations de la classe et de l'école;
- des interventions visant à renforcer des valeurs comme la justice, le respect, l'estime de soi, ainsi que le sentiment de compétence;
- ...